



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains
et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H.»*

RAPPORT D'AVRIL 2021

SIGLES ET ABREVIATIONS

ASBL	: Association Sans But Lucratif
B	: Blessé
CDS	: Centre de Santé
CNDD- FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défens de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
CNTB	: Commission Nationale Terres et autres Biens
COOPEC	: Coopérative d'Épargne et de Crédit
CRMCL	: Centre de Rééducation des Mineurs en Conflits avec la Loi
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FBU	: Franc Burundais
FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
GMIR	: Groupement Mobile d'Intervention Rapide
JRR	: Jeunesse Révolutionnaire Rwagasore
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
PARCEM	: Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Évolution des Mentalités
PJ	: Police Judiciaire
RDC	: République Démocratique du Congo
SIDA	: Syndrome d'immunodéficience Acquise
SNR	: Service National de Renseignement
T	: Tué
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UPRONA	: Union pour le Progrès National
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

I. INTRODUCTION

Le présent rapport donne la situation des droits humains dans diverses localités du pays au cours du mois d'avril 2021, en exposant notamment les différentes violations enregistrées. Nous ne prétendons pas mettre en évidence tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois car certains ont sûrement échappé à notre attention.

Notre rapport procède d'abord par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car une telle approche nous permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.

Ainsi, au niveau sécuritaire, la paix et la tranquillité de la population ont été essentiellement perturbées par 3 principaux facteurs à savoir les exactions commis par des Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD), les attaques perpétrées par des groupes armés non identifiés et l'intolérance politique.

Sur le plan politique, nous avons enregistré une intolérance politique caractérisée par la démolition d'une permanence provinciale du parti CNLet des attaques des membres de ce parti par des Imbonerakure.

Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ciblant surtout des membres du parti CNL et des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues. Il fait également le point sur la libération de Nestor NIBITANGA, un défenseur des droits humains qui avait été injustement incarcéré depuis 2017.

Au point de vue social, notre rapport va se focaliser sur la situation de la pandémie du Covid-19 dans notre pays. Il mentionne également la levée des mesures de suspension de l'ASBL PARCEM.

En deuxième lieu, notre rapport réservera une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.

Troisièmement, nous traiterons des cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants infligés à des personnes paisibles, les auteurs pointés du doigt par la population étant la plupart de fois des Imbonerakure et des agents du SNR.

Quatrièmement, nous nous pencherons sur les cas de VSBG et spécialement les cas de viol en tant que pires formes de violation des droits humains.

Le présent rapport analysera enfin la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois en question et se penchera surtout sur la mise en application de la grâce présidentielle. En conclusion, nous proposerons quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire.

Comme mentionné plus – haut, au cours du mois d’avril 2021, la sécurité a été menacée par des exactions des Imbonerakure et des attaques perpétrées par des groupes armés non identifiés.

Voici quelques exemples :

II.1.1.Des exactions commis par des Imbonerakure.

En date du 23 avril 2021, vers 21 heures, au centre de négoce de la colline, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, une maison commerciale appartenant à Dieudonné NDARUHEKEYE, a été détruite par un groupe d’Imbonerakure dirigés par Elysée NTAHONDEREYE alias Rwanyakuye, son fils Dieudonné et son frère Léonce, tous de la colline Kibenga de la même zone. Selon des sources sur place, des portes, des fenêtres et une partie des murs ont été détruites à l’aide des marteaux. Selon les mêmes sources, un dossier judiciaire lié à cette maison avait été porté en appel à la CNTB à Bujumbura par NDARUHEKEYE contre RWANYAKUYE et le plaignant venait de gagner le procès. Le commissaire communal de police, Alexandre NDAMAMA appuyé par le responsable provincial du SNR ont arrêté Elysée NTAHONDEREYE, son fils Dieudonné et Léonce. Ils ont été conduits et détenus au cachot du commissariat provincial de police à Karuzi.

II.1.3. Des attaques perpétrées par des groupes armés non identifiés

1- En date du 16 avril 2021 vers 20h30, sept personnes ont été tuées fusillées dans une attaque armée perpétrée dans un bar situé au chef-lieu de la commune Rusaka en province Mwaro. Les victimes sont : Egide KWIZERA, comptable communal de Rusaka et son épouse, Eric NDIZEYE, préfet des études au Lycée communal de Rusaka, son épouse, directrice du collège communal de Rusaka et sa fille qui étudiait en 6^{ème} année primaire, Astère SIMBANANIYE, percepteur communal d’impôts à Rusaka et le prénommé Ferdinand, employé de la congrégation des sœurs ursulines du sacré cœur de Jésus de Bukwavu dans la même commune. Selon des sources locales, en plus de 7 personnes assassinées, il y a eu également 4 personnes blessées. Les personnes blessées ont directement été évacuées à l’hôpital de Kibumbu. Selon les mêmes sources, toutes ces personnes visées par l’attaque partageaient un verre dans cette buvette ci-haut mentionnée. Le commissaire provincial de la police indique que l’attaque a été menée par deux personnes armées de fusils. Selon le même commissaire, 8 personnes suspectes ont été arrêtées dans le cadre d’une enquête.

2-En date 17 avril 2021, sur la colline Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, 2 militaires se trouvant sur des positions de la réserve naturelle de la Kibira ont été blessés dans des affrontements entre des militaires en patrouille et un groupe d’hommes à main armée non identifié. Selon des sources sur place, en date du 18 avril 2021, vers 15 heures, ces blessés ont été amenés par leurs compagnons d’armes au chef-lieu de la commune Mabayi. Les mêmes sources ont indiqué que ce groupe provenait de la zone Bumba, de la même commune.

3-Dans la nuit du 24 au 25 avril 2021 vers 2 heures du matin, une équipe des malfaiteurs armés a attaqué un ménage sur la colline Masaka, au centre-ville de la commune et province Bubanza. Ils ont blessé gravement Pélagie ININAHAZWE, âgée de 27ans, une bonne de cette famille. Blessée sur la tête, elle a été conduite au centre de santé proche pour les soins. Pour entrer, ils ont creusé dans le mur de la maison. Selon des sources sur place, ils n'ont rien volé dans ce ménage.

Aux environs de 3 heures du matin, sur la colline Nabubu du centre-ville de la commune et province Bubanza, Clothilde NDAYIZEYE, greffière au TGI Bubanza, a été la cible d'une autre attaque par des personnes armées. Ils ont défoncé la porte avant de la trouver dans sa chambre quand elle venait d'accompagner sa petite fille aux lieux d'aisance. Ils l'ont blessée à l'arme blanche au niveau de la tête et du bras. Par après, ils ont volé ses téléphones et de l'argent.

II.2. Du contexte politique

II.2.1.De l'intolérance politique

En date du 6 avril 2021, vers 8 heures du matin, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un groupe d'Imbonerakure dont Issa NIZIGIYIMANA et les prénommés Jean Marie et Gérard ont démolé une permanence provinciale du parti CNL. Selon des sources sur place, la police est intervenue pour les en empêcher et ces Imbonerakure ont lancé des pierres sur des murs de la permanence. Selon les mêmes sources, les présumés auteurs n'ont pas été inquiétés et sont restés libres.

II.3. Du contexte judiciaire.

Au cours mois d'avril 2021, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs et détenues illégalement n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain. Dans cette section, nous mettrons en exergue les cas de personnes enlevées et/ou portées disparues.

Signalons que Nestor NIBITANGA, défenseur des droits humains qui exerçait ses activités dans la région centre du pays et qui avait été arrêté et incarcéré injustement, vient d'être libéré avec d'autres prisonniers qui ont bénéficié de la grâce présidentielle. Précisons que Nestor avait été incarcéré en novembre 2017 et condamné à une peine de 5 ans en août 2018.

II.3.1. Des personnes arrêtées par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.

Tout au long du mois d'avril 2021, d'innombrables personnes paisibles ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement dans différents cachots où certains ont même subi des traitements inhumains, cruels et dégradants.

Quelques cas illustratifs :

1- En date du 8 avril 2021, au centre, colline et commune Gisozi, province Mwaro, le nommé MASABO, pensionné de la PNB, a été arrêté chez lui après une fouille perquisition menée par des policiers. Selon des sources sur place, la cause de son arrestation est une bottine qu'ils ont trouvé chez lui.

2- En date du 10 avril 2021, au centre de la commune Gisuru, province Ruyigi, Norbert BIRUKUNDI, membre du parti CNDD-FDD et conseiller technique chargé du développement dans cette commune, a été arrêté par le Procureur de la République de Ruyigi qui l'a conduit au cachot du commissariat de police. Selon des sources sur place, Norbert était en train d'étancher sa soif avec ses amis dans un cabaret quand il a critiqué les initiatives du ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la sécurité publique en matière de la lutte contre la corruption. Selon les mêmes sources, un des cabaretiers l'a dénoncé auprès des agents du SNR et il a été accusé de ne pas prendre en considération les mesures prises sur la collecte de taxes et impôts.

3- En date du 10 avril 2021, Calixte KARISABIYE de la colline Kizi, zone Makamba, commune Rusaka, province Mwaro, membre du parti CNL, a été arrêté. Selon des sources sur place, il venait de passer 10 jours à la maison après 1 an de détention à la prison de Muramvya. Selon les mêmes sources, le motif de cette arrestation serait une attaque menée en date du 4 avril 2021 en commune Rusaka qui aurait été organisée pendant qu'il était en prison, sans aucune preuve.

4- En date du 11 avril 2021, sur la colline et commune Rusaka, province Mwaro, le dénommé BUDIGOMA, membre du parti FRODEBU, enseignant au Lycée Communal Bukwavu, commune Rusaka, a été arrêté. En date du 30 mars 2021, lui et les membres de sa famille, étaient allés au cabinet du Gouverneur de Mwaro pour lui demander de les aider à retrouver Dieudonné MUSHIRAKURE, membre de leur famille ou de leur dire où il serait incarcéré. Le Gouverneur leur avait dit de revenir la semaine suivante après des enquêtes. Signalons que ces trois arrestations ont eu lieu après une attaque perpétrée par des personnes non identifiées à main armée en date du 4 avril 2021, au domicile d'Athanase MPAWENAYO, chef de zone Makamba, secrétaire communal du parti CNDD-FDD et tuant son fils et son domestique.

5- En date du 14 avril 2021, des policiers du GMIR en poste à Burambi ont arbitrairement arrêté, à son domicile, Gaspard NZOSABA, vieillard âgé de plus de 75 ans. C'était au cours d'une opération de fouille perquisition menée sur la colline de Mirwi, de la zone Mariza, commune Burambi, province Rumonge. La police l'a accusé de

collaborer avec les groupes rebelles, alors qu'aucun objet compromettant n'avait été trouvé dans sa maison.

6- En date du 14 avril 2021, la police a arbitrairement arrêté Savin NDAYIZAMBA au parking des bus de transport en commun du chef-lieu de la province Rumonge sur l'ordre du responsable du SNR dans cette province qui l'a conduit au cachot de la police dans cette province. Selon des sources sur place, Savin NDAYIZAMBA est le président du bureau de l'assemblée générale des Scouts du Burundi et en même temps président de la JRR, mouvement de la jeunesse affiliée au parti UPRONA (pro Abel GASHATSI) en province de Makamba. Il serait accusé d'avoir tenu une réunion nocturne et clandestine dans la nuit du 10 au 11 avril 2021. Les mêmes sources révèlent que Savin NDAYIZAMBA serait plutôt victime de l'abus de pouvoirs de certains responsables administratifs voulant politiser les élections au sein de ce vaste mouvement de jeunes.

7- En date du 16 avril 2021, juste après l'attaque armée perpétrée en commune Rusaka, province Mwaro dans laquelle 7 personnes ont été tuées, 8 personnes ont été arrêtées par des policiers à savoir : Frédéric NZIBAVUGA, ex-administrateur de la commune Rusaka, Salvator KABAYENEZA, enseignants à l'ECOFO Bukwavu, Jean Pierre NDAYIZEYE, enseignant à l'ECOFO Kibimba; Hermès GAHUNGU, enseignant du Lycée Communal Bukwavu, les prénommées Estelle et Micheline, toutes commerçantes de Rusaka, Goreth et Ferdinand, conducteur de taxi-moto.

8- En date du 17 avril 2021, vers le matin, sur la colline Kinyinya I, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Samson KIGINGI, membre du parti CNL, cultivateur, a été arrêté par des policiers avant d'être embarqué dans un véhicule du prénommé Marcel, Commissaire communal de police à Mutimbuzi. Selon des sources sur place, Samson a été conduit dans un des cachots du SNR à Bujumbura Mairie, tout près de la cathédrale Regina Mundi. Selon les mêmes sources, le mobile de son arrestation n'a pas été communiqué.

9- Du 17 au 22 avril 2021, en commune Rusaka, province Mwaro, 10 personnes ont été arrêtées par des policiers. Selon des sources sur place, Donatien BIHUMUGANI, membre du parti CNL et son épouse Dorine, ainsi que leur enfant de trois ans, le nommé MUYANGO et son épouse Isidonie, Epitace KWIZERA, propriétaire du cabaret attaqué et son épouse Estella, la dénommée Sabine, propriétaire d'un cabaret proche du lieu du drame, Melchior et son épouse Jeanne ainsi que l'épouse d'un gérant de la COOPEC, ont été arrêtés par des policiers. Selon des sources sur place, ces personnes ont été arrêtées dans l'ordre suivant :

- Isidonie et Estella en date du 17 avril 2021,
- Donatien BIHUMUGANI, Dorine, sa femme et son enfant de 3 ans, le 18 avril 2021,
- Le 21 avril 2021, Sabine qui a été conduite au SNR à Bujumbura Mairie pour avoir dit que la police a arrêté des innocents, Jeanne et une femme d'un gérant de la COOPEC Rusaka arrêtées pour aller expliquer pourquoi elles sont entrées dans

ce cabaret et n'ont pas pris quelque chose et qu'à 4 minutes de leur départ, l'attaque est survenue.

- Le 22 avril 2021, Estella, cabaretière de la deuxième porte à côté du lieu du drame, a été arrêtée pour aller dénoncer ceux qui ont pris un verre chez elle et expliquer pourquoi les malfaiteurs sont entrés chez Epitace et non chez elle.

10-En date du 20 avril 2021, le commissaire provincial de Kirundo, Jean Marie KABURA a arrêté 4 masais, commerçants ambulants des sandales et des ceintures en cuir en provenance de la Tanzanie. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de faire l'espionnage pour le compte des rebelles. Selon les mêmes sources, ils ont été libérés après 8 heures de détention au cachot de la PJ Kirundo.

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues

1- En date du 8 avril 2021, vers 10 heures du matin, Martin BASHIRAHISHIZE, vendeur des cartes de recharge et agent de l'Ecocash sur l'avenue de la JRR, originaire de la sous colline Rusengo, colline et commune Ndava, province Mwaro et résidant dans la mairie de Bujumbura a été arrêté par des agents du SNR à Bujumbura. Selon des sources sur place, ses proches ont cherché le leur partout, sans succès.

2- En date du 19 avril 2021, au centre Nyagasasa, commune Mugamba, province Bururi, le nommé BOBO, originaire de la colline Mugendo-Ruko, zone Nyagasasa et MUSOKURU, originaire de la colline Gakaranka, zone Kivumu, tous conducteurs de taxi-moto, de la même commune, ont été arrêtés sans mandats et conduits vers un lieu inconnu par des agents du SNR. Selon des sources sur place, des agents du SNR à bord de 2 véhicules de marque Toyota pick-up sont arrivés au centre Nyagasasa aux environs de 17 heures 45 min et ont intimé l'ordre aux personnes qui partageaient un verre de bière devant un bistrot d'un certain Didace alias Ntakinya d'entrer à l'intérieur du cabaret et tout le monde a exécuté l'ordre. Ces agents du SNR ont embarqué, de force, ces taxi-vélo. Selon les mêmes sources, un de ces véhicules a pris la direction de Matana et l'autre celle de Bujumbura. Ni le motif de leur arrestation ni le lieu de destination n'ont été révélés.

3- En date du 24 avril 2021, près de l'Agence de transport Memento, dans la localité de Gihofi, commune Bukemba, province Rutana, Rémy HATUNGIMANA, membre du parti CNL et conseiller communal de Giharo, résidant sur la colline et zone Muzye, de la commune Giharo, a été arrêté par des policiers et conduit vers un endroit inconnu. Selon des sources sur place, ces policiers lui ont dépouillé de son téléphone portable et l'ont menotté. Selon les mêmes sources, Rémy a été accusé de recrutement des rebelles.

4- Depuis le 26 avril 2021 à 13 heures, Alexis NSABIMANA, un des bénéficiaires de la grâce présidentielle de mars 2021 entrée en application ce jour même et membre du parti CNL, est porté disparu depuis sa libération de la prison centrale de Mpimba. Selon les membres de sa famille, Alexis NSABIMANA, Ingénieur de formation et natif de la sous-colline Kinama, colline Nyamaboko, zone Kiyenzi, commune Kanyosha, province Bujumbura a reçu vers midi un appel téléphonique d'un de ses amis qui envisageaient

d'aller l'accueillir dès la sortie de la prison. Vers 13 heures, il a été kidnappé par des personnes non identifiées à l'entrée de la prison ses 2 lignes téléphoniques ont été vite éteintes. La victime est restée introuvable.

Bref, au moins 29 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, au moins 5 personnes ont été enlevées et portées disparues au cours du mois de janvier 2021.

II.4. Du contexte social.

II.4.1. De la situation de la pandémie due au COVID-19 au Burundi.

Selon le rapport de situation sur la réponse à la pandémie due au Covid-19 publié, le 25 avril 2021, par le Ministère de la santé publique et de la lutte contre le SIDA, le Burundi dispose d'un nouveau plan national de réponse à la Covid-19 actualisé sur la base des résultats de revue intra-action organisée en mars 2021. Ce plan est disponible depuis le 13 avril 2021. En effet, face à l'évolution épidémiologique, caractérisée par une résurgence importante de nouveaux cas dans la population locale, le Burundi a été reclassé par le Bureau Régional de l'OMS, passant ainsi de la catégorie des pays à « transmission communautaire d'incidence modérée ». Il s'agit des pays avec au moins 80 % des nouveaux cas qui sont liés à un cas confirmé et dont le taux d'incidence se situe entre 11 et 100 par million d'habitants.

Selon le même rapport, ce niveau de transmission communautaire requiert le renforcement des interventions, notamment la promotion du dépistage volontaire et du respect des mesures barrières, la bonne gestion des alertes, l'identification et le suivi des contacts ; ainsi que la gestion efficace des cas pour interrompre la circulation du virus. Pour mieux évaluer l'ampleur réelle de la pandémie au niveau national, la disponibilité de données épidémiologiques exhaustives reste un défi majeur.

II.4.2. De la jouissance des libertés publiques.

En date du 2 avril 2021, le gouvernement a pris la mesure de levée de la suspension de l'ASBL PARCEM. Ladite organisation a été signifiée de cette mesure en date du 4 avril 2021. Cette décision a été bien accueillie par Faustin NDIKUMANA, président de cette organisation. Rappelons que cette ASBL avait été suspendue par le ministre de l'intérieur Pascal BARANDAGIYE qui lui reprochait de s'être toujours écartée de ses objectifs tels que consignés dans ses statuts et de s'activer plutôt à ternir l'image du pays et de ses dirigeants dans le but de troubler la paix et l'ordre public.

II.2.3.La montée des eaux du lac Tanganyika

En plus des pluies torrentielles qui font beaucoup de dégâts, la montée des eaux du lac Tanganyika cause la panique aux populations riveraines. En Mairie de Bujumbura, ces eaux ont, par endroits, dépassé la route qui passe à côté du port de Bujumbura et peuvent, à tout moment, faire beaucoup des dégâts tant matériels qu'humains. C'est pourquoi les services gouvernementaux habilités ont pris des mesures, dans un premier moment, de barrer ladite route, à certains endroits et demandent aux populations proches de quitter les lieux.

En province Rumonge, les eaux de ce lac ont détruit plusieurs champs et maisons. Les habitants sinistrés font savoir qu'ils sont dans une situation critique et demandent au gouvernement et/ou aux autres bienfaiteurs de leur venir en aide le plus tôt possible.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale.

Dans cette partie, nous analyserons les cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois concerné par le présent rapport, des crimes n'ont cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante dans l'impunité des auteurs. Ainsi, chaque jour, des vies humaines disparaissent mais des enquêtes ne sont pas diligentées pour identifier les auteurs en vue de les punir conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR qui commettent inlassablement des violations des droits humains sans qu'ils soient inquiétés. La chasse à l'homme et le lynchage des présumés pratiquants de la sorcellerie a repris après plusieurs mois d'accalmie. Mais l'administration et les services de sécurité sombrent dans un silence que la population qualifie de complice.

Voici quelques cas qui ont été identifiés :

1- Dans la nuit du 4 avril 2021, vers 21 heures, au quartier Gitwa, colline Gihinga, commune Kayokwe, province Mwaro, des malfaiteurs non identifiés ont attaqué le domicile d'Athanase MPAWENAYO, chef de zone Makamba et secrétaire communal du parti CNDD-FDD, tuant son enfant, Chanel MPAWENAYO, âgé de 15 ans, élève en 6^{ème} année à l'ECOFO Mwaro II et son domestique, prénommé Meschack, âgé de 17 ans. Selon des sources sur place, ils ont été tués par 4 balles tirées sur chacun au niveau de la tête. Selon les mêmes sources, les assaillants étaient à bord d'un véhicule de marque Toyota, type Hilux et ont pris le large vers Fota en commune Ndava. Signalons que dans cette nuit, une grenade a été lancée sur une maison du vice-président de la République, Prosper BAZOMBANZA endommageant une fenêtre.

2- En date du 5 avril 2021, vers 23 heures, sur la sous-colline Ngoma, colline Nyamihana, zone Rubona, commune Mugina, province Cibitoke, Jean Pierre NDARUSANZE, âgé de 68 ans, et sa femme Félicité MBANZENDORE, âgée de 52 ans, tous membres du parti CNDD-FDD, ont été tués à coups de machettes et de gourdins par des personnes non identifiées, à leur domicile et à quelques mètres d'une position militaire. Selon des sources sur place, ces meurtriers se sont introduits dans leur maison après avoir défoncé la porte. Selon les mêmes sources, cette famille était accusée de pratiquer la sorcellerie et des tracts de menace de mort avaient été distribués quelques jours avant. Après ce forfait, les criminels ont pris le large. La police a indiqué avoir ouvert une enquête pour identifier les malfaiteurs.

3- En date du 6 avril 2021, sur la colline Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, le corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé tout près du CDS Rubirizi. Selon des sources sur place, ce corps a été directement enterré sur l'ordre de Jean Marie NAHISHAKIYE, chef de zone Rubirizi.

4- Dans la nuit du 6 avril 2021, vers 22 heures, sur la colline Mukoni, zone, commune et province Muyinga, Moussa NTIKAZOKURA, chef de sous-colline Rutarabana de la même colline, a été tué fusillé par le Caporal-Chef Eric NZOBAKENG A du Bataillon Support de Muyinga communément appelé Camp Mukoni. Selon des sources sur place, NZOBAKENG A étanchait sa soif au centre de négoce appelé «KuKabasazi» sur la colline Mukoni, en tenue civile et sans arme. Puis, il s'est disputé avec des Imbonerakure dont Amadi NDUWAYO et ce dernier l'a giflé. Selon les mêmes sources, le Caporal-Chef Eric NZOBAKENG A s'est directement rendu au camp et a mis sa tenue de service et il est retourné au cabaret avec son arme. Arrivé dans ce bistrot, il a tiré trois balles sur cet administratif qui est mort sur le champ. Le présumé auteur a été arrêté par d'autres militaires qui sont intervenus la même nuit. Il a été conduit et détenu au cachot du camp de Mukoni. Le lendemain, dans un procès de flagrance, il a été jugé par le tribunal militaire qui l'a condamné à une peine à perpétuité et à une amende de 20 millions de FBU qui sera donnée à Mwanaidi MUKAMUSONI, épouse de feu Moussa NTIKARAKURA.

5- En date du 6 au 7 avril 2021, vers 2 heures du matin, sur la sous-colline Kiryohera, colline Rugeregere, commune Rugombo, province Cibitoke, Spéciose NTAMARERERO, âgée de 63 ans, a été tuée à coups de machettes au niveau de la tête par son fils, Emmanuel NGENDANZI, âgé de 35 ans après s'être introduit dans la maison de sa maman. Selon des sources sur place, le mobile de cet assassinat est un conflit foncier car après ce forfait, le présumé auteur a déclaré à l'OPJ qu'il vient de tuer sa mère car elle lui refusait de recevoir des terres de son père. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a tenté de s'enfuir mais la police, en collaboration avec la population, l'a arrêté et l'a conduit au parquet de Cibitoke.

6- En date du 8 avril 2021, vers 5 heures du matin, sur la colline Rubirizi, commune Mugina, province Cibitoke, le corps sans vie de Jean NYERETSE, de la composante sociale Twa, résidant à Mubere, colline et zone Rugajo de la même commune, a été retrouvé, à une cinquantaine de mètres du CDS de Rubirizi. Selon des sources sur place, ce corps était ligoté et avait des blessures causées par des coups de bâtons. Selon les mêmes sources, le cadavre qui était au départ non identifié l'a finalement été grâce à l'implication de l'administrateur de cette commune, Julienne NDAYIHAYA.

7- En date du 8 avril 2021, à la 12^{ème} avenue du quartier Kinanira II, zone Musaga, commune Muha, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé allongé dans un caniveau de canalisation d'eaux. Selon des sources sur place, la victime était pieds nus et le corps présentait des blessures encore saignantes au niveau de la tête et des côtes. Selon les mêmes sources, les poches du pantalon de la victime étaient dehors. Les mêmes sources ont indiqué que le corps de la victime a été aperçu, en premier lieu, par un domestique qui effectuait des travaux de propreté aux alentours du lieu de cette découverte horrible. Des habitants de la localité estiment que la victime a été battue à mort dans un autre endroit avant d'être jetée dans le caniveau. Ce cadavre a été conduit dans une morgue de l'un des hôpitaux de la mairie de Bujumbura par la police de la protection civile.

8- En date du 9 avril 2021, à l'Hôpital de Buye, commune Mwumba, province Ngozi, Christophe IRADUKUNDA alias Issa, habitant la colline Nyarusange, commune Nyamurenza de la même province a succombé à des coups et blessures lui infligés par des personnes non identifiées, la veille, vers 21 heures lorsqu'il rentrait chez lui. Selon des sources sur place, sur la colline Nyarusange, commune Nyamurenza, ses voisins l'ont trouvé dans un état critique quand les malfaiteurs étaient partis puis ils l'ont évacué vers le CDS Nyamurenza avant d'être transféré. Les mêmes sources ont indiqué que 5 personnes ont été appréhendées et conduites au cachot de la Commune Nyamurenza pour des raisons d'enquête. Les présumés auteurs arrêtés sont Emmanuel NDARUZANIYE, Daniel NTAKIRUTIMANA, Gilbert NIYONKURU, Théopiste NDUWARUGIRA et Jean Claude NDAYISHIMIYE.

9- En date du 10 avril 2021, vers 22 heures, à la 4^{ème} avenue de la colline village IV, zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Espérance NDAYISHIMIYE âgée de 29 ans, a été tuée par son époux, Abel BIBERUMWAMI, à leur domicile, à l'aide d'une petite houe. Selon des sources sur place, cette femme était enceinte. Selon les mêmes sources, la victime s'était séparée de son mari mais elle était revenue 3 mois avant ce forfait. Selon les mêmes sources, Abel a été arrêté et détenu au cachot du commissariat communal de police de Gihanga avant d'être mis à la disposition du parquet de Bubanza.

10- Dans la nuit du 10 au 11 avril 2021, sur la colline Taba, commune Nyabihanga, province Mwaro, Emelyne NSHIMIRIMANA, âgée de 18 ans, habitant de cette même colline, a mis au monde un enfant et l'a égorgé. Selon des sources sur place, le lendemain, vers la mi-journée, la police de cette commune l'a arrêtée. Selon les mêmes sources, les pieds d'Emelyne NSHIMIRIMANA commençaient à gonfler. Le cadavre du bébé a été enterré par la population sur l'ordre de l'administration.

11- En date du 11 avril 2021, trois corps sans vie d'hommes non identifiés ont été découverts à une centaine de mètres de la rivière Rusizi, à la transversale 4 de la colline Gasenyi, commune Buganda, province de Cibitoke. D'après une source locale, l'administration a ordonné l'inhumation des trois victimes sans diligenter des enquêtes pour identifier les victimes et les auteurs. Selon la même source, les trois corps ne portaient pas d'habits et étaient ligotés. La même source a indiqué qu'il y avait beaucoup de sang sur le lieu de la découverte macabre.

12- En date du 13 avril 2021 aux environs de 22h30, Jean Marie NSHIMIRIMANA âgé de 33 ans et propriétaire d'un bar situé à la 9^{ème} avenue de la colline Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, a été tué fusillé par Fidèle KWIZERA, militaire de l'armée burundaise du grade de caporal-chef. Selon des sources sur place, la cause de l'incident était une carte mémoire vendue par le militaire au cabaretier. L'auteur du meurtre a vendu une carte mémoire à Jean Marie NSHIMIRIMANA et quand il est venu récupérer son argent, le cabaretier lui a indiqué que la carte mémoire ne fonctionnait pas et qu'il ne peut donc pas l'acheter. Le militaire est devenu très furieux et a ouvert le feu sur lui et il est mort sur le champ. Les mêmes sources ont indiqué que le corps de la victime a été évacué vers la morgue de l'hôpital militaire de Kamenge. L'auteur du meurtre, quant à lui, a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police de Gihanga pour confection de son dossier judiciaire.

13- En date du 14 avril 2021, le corps sans vie d'un enfant âgé d'à peu près une année a été découvert dans les toilettes d'un ménage situé sur la colline de Shari 2 au quartier de Ruvumu dans la commune et province Bubanza. Des sources sur place précisent que le chef du ménage et sa femme ont été interpellés et placés en garde à vue au cachot du commissariat provincial de Bubanza pour enquêtes.

14- En date du 16 avril 2021, le corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans un caniveau de canalisation d'eau de la rue Ndamukiza, zone Kinindo, commune Muha, Bujumbura Mairie. Selon une source sur place, la victime présentait des signes montrant qu'elle a été frappée au niveau de la tête.

15- En date du 16 avril 2021, en zone Munagano, commune et province Muyinga, le corps sans vie de Selemani NIYONZIMA âgé de 39 ans a été retrouvé sur la colline de Musenyi de la même zone. Les auteurs de cette mort n'ont pas été identifiés.

16- En date du 16 avril 2021, sur la colline Kivyeyi, commune Kiganda, province Muramvya, le corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé. Selon des sources sur place, Didacienne TWAGIRAYEZU, âgée de 25 ans, élève, a été appréhendée en date du 17 avril 2021 car, elle avait des médicaments traditionnels. Elle a avoué avoir volontairement avorté avec l'aide de Constance KAMIKAZI. Cette dernière a également été arrêtée et détenue au cachot communal de la police à Kiganda. En date du 20 avril 2021, les 2 femmes ont été conduites à la prison de Muramvya.

17- Dans la matinée du 17 avril 2021, Noël NGENDAKUMANA âgé de 47ans a été retrouvé sans vie sur la colline Jarama en commune Buhinyuza, province Muyinga, Selon une source locale, la victime était un boutiquier et cultivateur. Les auteurs de ce meurtre n'ont pas été identifiés.

18- En date du 18 avril 2021 soir, au pied de la colline Bitezi, commune Matana, province Bururi, le prénommé Thierry, enfant de 14 ans et gardien de chèvres, a été retrouvé sans vie dans la vallée de Kizimbagu de la même colline. Selon des sources locales, la victime présentait des blessures de poignard. Elle était originaire de la commune Nyabihanga en province Mwaro. Les mêmes sources précisent que les bourreaux ont également volé 4 des chèvres que ce garçon gardait. Un suspect a été arrêté dans la cadre d'une enquête.

19- En date du 19 avril 2021, vers 18 heures, sur la sous -colline Karurama, colline Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, en face de l'hôtel Green Garden Hôtel, un corps sans vie d'un homme non identifié en décomposition a été retrouvé, à un kilomètre du chef-lieu de la province Cibitoke. Selon des sources sur place, ce corps était enveloppé dans un sac qui dégageait une odeur nauséabonde. Selon les mêmes sources, vers 19 heures, la police de la protection civile accompagnée d'Anicet SAÏDI, Chef de cabinet du gouverneur, des Imbonerakure et des agents de la Croix Rouge a embarqué ce corps dans le véhicule d'Albert NSEKAMBABAYE, secrétaire provincial du parti CNDD-FDD à Cibitoke vers une destination inconnue.

20- Dans la matinée du 20 avril 2021, sur la colline Minago, commune et province Rumonge, Jean Marie NDAYISHIMIYE a été retrouvé sans vie à côté de l'Eglise catholique se trouvant sur la même colline. La victime était originaire de la zone Gatumba commune Mutimbuzi de la province Bujumbura.

21- En date du 22 avril 2021 vers 16 heures, Eliezer NAHIMANA alias Combo âgé de 76 ans, résidant de la 3^{ème} transversale Gasenyi dans la même commune est mort dans le cachot du poste de police de la commune Buganda en province Cibitoke. Il a succombé aux traitements inhumains, cruels et dégradants lui infligés par des Imbonerakure sous ordre de Pamphile HAKIZIMANA, administrateur communal de Buganda. Selon des sources sur place, cet administrateur a ordonné aux Imbonerakure de tracer un canal d'évacuation d'eau de pluie dans une parcelle d'Eliezer NAHIMANA lors des travaux communautaires à la 3^{ème} transversale Gasenyi et celui a manifesté son désaccord disant que c'est de l'injustice. L'administrateur communal a alors ordonné qu'Eliezer soit

arrêté et conduit au cachot en lui reprochant d'être contre les travaux du Gouvernement. Ce vieil homme a été battu par ces Imbonerakure jusqu'à perdre connaissance. D'après la même source, un policier qui était à la garde au cachot a alerté l'administrateur sur l'état critique de NAHIMANA, mais en vain. Vers 15 heures, suite aux cris des codétenus alertant la détérioration de la santé de la victime, l'administrateur a autorisé de faire sortir la victime et la conduire à l'hôpital privé de Buganda où elle a rendu le dernier soupir à l'entrée. Sa famille exige des sanctions de l'administrateur communal de Buganda et un dédommagement.

22- Dans la nuit du 23 au 24 avril 2021 vers 1 heure du matin, sur la colline Nyagutoha, zone Rusengo, commune et province Ruyigi, Mélchiade BIHOMVORE de 70 ans et son épouse Véronique MUNANAGE de 64 ans ont été tués à coups de machettes chez - eux. Selon des sources sur place, les auteurs du crime ont d'abord lancé une grenade qui a explosé devant le domicile de ce couple pour dissuader une éventuelle intervention des voisins avant de défoncer les portes, entrer et tuer ce couple qui dormait tranquillement. Les mêmes sources précisent que le mari est mort sur-le-champ tandis que sa femme est morte à l'hôpital Rema au chef-lieu de la province vers 3 heures du matin. Des tracts ont été retrouvés devant le ménage des victimes disant que ce sont des pratiquants de la sorcellerie. Selon les mêmes sources, 6 personnes de la même colline ont été interpellées par la police pour des raisons d'enquêtes.

23- En date du 24 avril 2021, sur la colline Rweteto, commune Bukeye, province Muramvya, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans un champ de haricots. Selon des sources sur place, Emmanuella MPORENGENDE, cultivatrice, a été dénoncée par ses voisins car elle avait du sang sur ses jambes. Le même jour, Emmanuella a été arrêtée et détenue au cachot communal de Bukeye, avant d'être transférée à la prison de Muramvya en date du 26 avril 2021.

24- Dans l'après-midi du 27 avril 2021, en commune Buganda de la province Cibitoke, Franck Nyandaka, pasteur d'origine béninoise, en mission d'évangélisation au Burundi depuis 2019, a été retrouvé sans vie, à la transversale 4 de la colline Nyamitanga de la même commune et plus précisément au bord de la rivière Rusizi qui sépare le Burundi et la RDC. Il a été découvert par des pêcheurs. La police de Cibitoke a indiqué avoir démarré les enquêtes pour identifier les auteurs du crime.

25- Le 29 avril 2021 soir, sur la colline Nonwe, commune Giteranyi, province Muyinga, une femme a été tuée décapitée par son mari. Selon une source, l'auteur du crime a pris le large vers la Tanzanie après le forfait.

26- En date du 29 avril 2021 soir, en commune Kiganda, province Muramvya, Jean Marie NKUNZIMANA de 35 ans (cultivateur et animateur communautaire) a été retrouvé sans vie sur la colline Nyagisozi, zone Gatabo de la même commune. Selon des sources locales, NKUNZIMANA a été poignardé et présentait plusieurs blessures. Il aurait été tué au moment où il regagnait son domicile situé sur la colline de Nyagisozi.

Deux suspects qui avaient partagé un verre avec la victime ont été arrêtés par la police pour question d'enquête.

27- En date du 30 avril 2021 matin, en commune et province Ngozi, Pascal BUCUMI, enseignant à l'ECOFO Mivo se trouvant dans la même commune a été retrouvé mort dans le quartier Gisagara de la même commune. Il a été découvert sans vie à un kilomètre de son domicile. Selon des sources locales, la victime a été retrouvée ligotée. Selon ses proches, Pascal BUCUMI a été appelé au téléphone vers 22 h et quand il est sorti pour entrer en contact avec la personne qui l'avait appelée, il n'est pas revenu. La même source précise que la victime aurait été étranglée du fait qu'un lacet de chaussure se trouvait près de son corps au moment de sa découverte.

Bref et sans être exhaustif, au moins 40 personnes ont été tuées et 17 autres blessées au cours du mois d'avril 2021.

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs Localité	Militaires		Policiers		Civiles		Groupes armés		Non identifiés		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	1	0	0	0	1	1	0	2	1	0	3	3
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	0	3	0	0	2	0	2	3
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Bururi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cibitoke	0	0	0	0	2	0	0	2	8	0	10	2
Gitega	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Karusi	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Kayanza	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kirundo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Makamba	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Muramvya	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	4	0
Muyinga	1	0	0	0	1	0	0	0	2	0	4	0
Mwaro	0	0	0	0	1	0	7	4	2	0	10	4
Ngozi	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Rumonge	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Rutana	0	0	0	1	0	2	0	0	0	0	0	3
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Total	2	0	0	1	9	8	7	8	22	0	40	17

IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du mois d'avril 2021, huit cas de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été enregistré dans tout le pays par nos observateurs. Mais cela ne signifie pas que ce sont les seules victimes de ces actes ignobles car, selon la population, les abus des Imbonerakure, des administratifs à la base et des agents du SNR n'ont cessé de se multiplier. En effet, nous enregistrons continuellement plusieurs cas de personnes qui, une fois arrêtées, sont conduites dans des cachots clandestins ou au SNR : des endroits où ils subissent des sévices corporels pouvant même conduire à la mort des victimes ou à des handicaps irréversibles.

Ces cas sont emblématiques :

1- En date du 3 avril 2021, vers 18 heures, sur la colline Rweya, zone et commune Buhiga, province Karuzi, le dénommé MPFANDUSHE, âgé de 22 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été tabassé et blessé au niveau du dos par MPAWENIMANA, âgé de 28 ans, cabaretier de cette colline, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, MPFANDUSHE était en état d'ivresse et avait une dette de 500 FBU envers MPAWENIMANA. Selon les mêmes sources, la victime a été évacuée par un conducteur de taxi moto vers le CDS Buhiga pour des soins médicaux avant d'être transférée à l'hôpital de Buhiga. Le présumé auteur a pris le large après avoir appris qu'il était recherché par la police.

2- En date du 11 avril 2021 vers minuit, le chef du quartier Teza, zone Kamenge, en commune Ntakangwa, Bujumbura mairie, Jean Népomuscène MBANZAMIHIGO, a ordonné aux Imbonerakure de battre violemment une veuve connue sous le nom de Suzanne MINANI, son fils Simon NSHIMIRIMANA, son neveu Joseph Belavista et Côte NDABIRABE et les ont grièvement blessés au point d'être évacués vers une structure de soins de santé. Des sources sur place indiquent que ce chef de quartier de Teza et un groupe d'Imbonerakure assurant sa sécurité ont fait irruption dans le domicile de cette veuve sis à la 12^{ème} avenue n° 216 et lui ont intimé l'ordre d'ouvrir sa buvette et de leur offrir de la bière. Quand elle leur a exigé de payer cash avant de les servir, il a donné l'ordre aux Imbonerakure de la frapper violemment. Lorsque les membres de sa famille ci-haut cités sont venus à son secours, ils ont également été violemment passés à tabac. Les mêmes sources ont indiqué que le chef de quartier Teza et ces Imbonerakuren'ont jamais été inquiétés malgré les crimes qu'ils ont commis au su et au vu de toute la population de la localité.

3- En date du 12 avril 2021, la police du commissariat de la police en commune Bukemba a arrêté Eric HAKIZIMANA âgé de 28 ans sur la colline de Muyombwe, zone Butare, commune Bukemba, province Rutana. Il est accusé d'avoir violé une jeune fille âgée de 15 ans.

4- En date du 19 avril 2021, vers 16 heures, dans un cabaret de la colline Nkurye, commune Giharo, province Rutana, Hilaire NIYONGERE et Lionel HABONIMANA, membres du parti CNL, résidant sur la colline Murembera de la même commune, ont été arrêtés par Athanase BIGIRIMANA, Imbonerakure et directeur du Lycée Communal de Giharo. Selon des sources sur place, les victimes ont été conduites dans un endroit communément appelé "Mu gitarakwapatiri" c'est-à-dire, boisement de la paroisse où 3 autres Imbonerakure, les prénommés John, Napoléon et Anaclet les attendaient pour leur administrer des coups de bâton particulièrement au niveau des pieds. Ils ont également été blessés à l'aide des clous. Ils étaient accusés de composer des chansons pour des rencontres du parti CNL. Selon les mêmes sources, ces victimes ont été secourues par des passants qui ont entendu leurs cris. Ils ont été conduits au CDS Giharo pour des soins médicaux.

5- En date du 19 avril 2021, vers 23 heures, sur la colline Kiranda, zone et commune Bugenyuzi, province Karusi, le dénommé NIYONGABO, âgé de 36 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été tabassé par des Imbonerakure dont Asmani NGENDAKUMANA et BUKURU, résidants sur cette colline. Selon des sources sur place, NIYONGABO venait d'un bistrot se trouvant sur cette colline où elle partageait un verre de bière avec la prénommée Emmanuella, épouse de son petit frère HABİYAMBERE et rentrait chez lui sur la colline Muyange. Arrivée au centre de négoce appelé « Ku Ncanyi », Emmanuella a crié au secours en disant que NIYONGABO tentait de la violer. Selon les mêmes sources, des Imbonerakure en patrouille sont intervenus et ont tabassé NIYONGABO. Il a été blessé sur le dos et sur les jambes. NIYONGABO est allé au CDS Bugenyuzi pour se faire soigner. Le lendemain vers 13 heures, les chefs des 2 collines se sont réunis et ont accusé NIYONGABO de tentative de viol. Ils lui ont infligé une amende de 50 000 FBU qu'il a payé le même jour après avoir hypothéqué son vélo.

6- En date du 27 avril 2021 aux environs de 3 heures du matin, sur la colline Buhororo 2 appelée communément « Matonge » en commune et province Bubanza, Claude IRAKOZE (27ans) a été arrêté par les Imbonerakure de la localité dont les dénommés Philbert, Dieudonné, Kijanya et un certain Loy. Accusé de vol, il a été très sérieusement battu et blessé jusqu'à perdre connaissance. Après être tabassé, il a été conduit dans un coin éloigné pour être tué à l'aide d'un couteau en présence de sa femme. Selon la victime, ces criminels Imbonerakure auraient introduit des aiguilles au niveau de ses talons et uriné dans sa bouche au moment de la torture. Le 28 avril 2021 matin, il était dans un état comateux à l'hôpital de Bubanza.

V. DES CAS DE VSBG.

Au cours du mois d'avril 2021, neuf cas de VSBG ont été identifiés par nos observateurs des droits humains. Mais cela ne signifie pas que ce sont les seules victimes car plusieurs cas sont couverts par notre culture qui consacre encore le « Qu'en-dira-t-on » et des règlements à l'amiable dirigés par certaines autorités administratives locales corrompues.

Cela perdure au moment où il y a une loi qui réprime les cas de VSBG. C'est la loi n°1/13 du 22 septembre 2016 portant protection des victimes et répression des violences sexuelles et basées sur le genre.

Voici les quelques cas :

1- En date du 4 avril 2021, sur la colline Gicaca, commune Gisuru, province Ruyigi, M.N., a été violée chez elle par Protais NDUWIMANA, âgé de 23 ans. Selon des sources sur place, il l'a trouvée en train de préparer le repas du soir et a commencé à l'enlever des vêtements pour faire des rapports sexuels forcés. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours et des gens sont intervenus. Cependant, ces derniers ont accusé la victime de violer Protais NDUWIMANA qui est moins âgé que cette victime. Cette femme a été arrêtée par des Imbonerakure dans la nuit du 4 avril 2021 et conduite au cachot de la police de Ruyigi. Le mari de cette victime était allé en Tanzanie pour y travailler.

2- En date du 5 avril 2021, I. K. M. âgée de 4 ans, de la sous-colline Butoha, colline Muyebe, commune Musigati, province Bubanza a été violée par le dénommé NDUWAYEZU de 15ans. Selon le Père de la victime, le présumé violeur aurait trompé la victime en lui offrant de la bouillie qu'il vendait. Le dossier a été confectionné par l'OPJ du commissariat communal de Musigati puis transmis au parquet de Bubanza. La victime a été conduite au centre SERUKA en mairie de Bujumbura pour une prise en charge urgente.

3- En date du 9 avril 202 vers 19h30, sur la colline Shari 2 de la commune et province Bubanza, I.J. âgée de 8 ans a été violée par un cinquantenaire du nom de Gédéon YAMUREMYE. Selon des sources sur place, le délinquant aurait demandé à la victime, sa voisine, de rester avec lui en lui promettant de lui acheter du pain. Vers 19heures, il aurait conduit la victime à côté d'une église pentecôtiste pour commettre le forfait. Malheureusement, une autre voisine les a surpris en flagrant délit. Le présumé violeur a été arrêté et retenu au cachot du Commissariat Provincial de la Police.

4- En date du 12 avril 2021, la police du commissariat communal de police à Bukemba a arrêté Éric HAKIZIMANA âgé de 28 ans sur la colline Muyombwe, zone Butare, commune Bukemba, en province Rutana pour avoir violé N. E., une fille mineure âgée de 15ans.

5- En date du 16 Avril 2021 vers 20 heures, C.I. âgée de 14ans de la commune et province Bubanza a été violée aux par Eric NTAHOMVUKIYE, son beau-frère et père d'un enfant. Le présumé violeur aurait profité des bruits forts de la pluie qui tombaient quand ils étaient à deux dans cette maison familiale. Après le forfait, la victime aurait appelé au secours mais sans succès. Le lendemain, elle a subi l'assistance médicale au centre de santé Bubanza1 mais elle n'a pas eu la chance d'obtenir le rapport d'expertise médicale délivré par le médecin du gouvernement par manque de moyens financiers exigés par l'hôpital Bubanza qui sont de 15 000 FBU.

6- En date du 20 avril 2021, dans un boisement, près d'une route menant à la zone Gitaba, sur la colline Mungwa, zone Gitaba, commune et province Rutana, V.N., âgée de 13 ans, élève en 7^{ème}année à l'ECOFO Mwanzwe, a été violée par Prosper IRAMBONA, enseignant à cette même école. Selon des sources sur place, la victime a crié au secours et a été secourue par des passants. Selon les mêmes sources, cette victime a été conduite au CDS de Gitaba pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit par des policiers, au cachot du poste de police de Rutana.

7- Dans la nuit du 20 avril 2021 vers 23 heures, N.J. policière du Commissariat Communal de Rugazi en province Bubanza aurait été victime d'une tentative de viol par son collègue quand tous les deux montaient la garde à côté de la rivière Muzazi qui sépare la province Bubanza et celle de Bujumbura. Dans le jugement de fragrance du 22 avril 2021, l'affaire a été remise au 23 avril 2021 par manque d'assistance du présumé auteur qui avait sollicité l'appui d'un Avocat.

8- Sur la colline Gasebeyi, en commune et province Bubanza, N. S. âgée de 16ansa été violée et engrossée par un certain Isaac IRANKUNDA natif de la colline Cimbizi de la même commune. Après avoir constaté que sa fille était enceinte, son propre père l'a immédiatement chassée du toit familial et lui a exigé de retourner chez l'auteur de la grossesse. Malgré elle, la victime s'est vite retrouvée devenue femme du foyer.

9- Sur la sous-colline Kibenga, colline Ruyange, commune Rugazi, province Bubanza, N.C. âgée de 12 ans, écolière en classe de 4^{ème} année, a été violée par Jean Marie MANIRAKIZA âgé de 30 ans et marié. Les parents de la victime, après avoir constaté que leur fille était enceinte, l'ont interrogée pour connaître l'auteur. Sans hésitation, la victime a immédiatement dénoncé leur voisin, Jean-Marie MANIRAKIZA. Ce dernier a été arrêté et placé en détention.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE

Le tableau ci – dessous nous donne la situation carcérale au 30 avril 2021

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	100	419	185	18	206	10							1	7	419,00%
Bururi	250	289	164	14	101	10							1	2	115,60%
Gitega	400	1256	513	52	653	38							7	8	314,00%
Mpimba	800	4195	2515	198	1454	28					1		23	2	524,38%
Muramvya	100	636	274	20	312	30							3	3	636,00%
Muyinga	300	431	92	8	313	18									143,67%
Ngozi (F)	250	133		60		57		1		15			9	13	53,20%
Ngozi (H)	400	1440	592		848										360,00%
Rumonge	800	850	250	26	555	19							6	2	106,25%
Rutana	350	470	163	6	281	20									134,29%
Ruyigi	300	759	289	25	419	26							4	1	253,00%
CRMCL Ruyigi	72	59					4		55						81,94%
CRMCL Rumonge	72	47					18		29						65,28%
Total	4194	10 984	5 037	427	5142	256	22	1	84	15	-	1	54	38	216,90%
Totaux			5 037+427=5 464		5 142+256=5 398		22+1=23		84+15=99				54+38=92		

La population pénitentiaire est de 10 984 détenus +92 nourrissons =11 076

Le total des prévenus est de 5 464 adultes + 23 mineurs = 5 487

Le total des condamnés est de 5 398 adultes + 99 mineurs = 5 497

En date du 05 mars 2021, le président Evariste NDAYISHIMIYE a signé un décret qui accorde la grâce à 5 255 détenues dans les 11 prisons et 2 CRMCL du pays, comme il l'avait promis lors de la cérémonie des vœux de fin d'année 2020, soit 40% de tous les détenus du pays. Ainsi, pendant 2 mois, une commission multisectorielle avait épluché des milliers de dossiers, puis fixé les critères d'obtention de la grâce présidentielle, avant de dresser les listes des 5 255 détenus bénéficiaires de la grâce.

Ces prisonniers allaient commencer à sortir des différentes prisons en date du 7 mars 2021. Mais cela n'a pas été le cas, car le Ministre de la justice, Jeanine NIBIZI a expliqué qu'il y a eu des erreurs sur les listes des bénéficiaires. Le silence continuera à peser sur ces listes jusqu'au 26 avril 2021, date de sortie des premiers bénéficiaires.

En date du 26 avril 2021, le président Evariste NDAYISHIMIYE a donc lancé la campagne de désengorger les prisons. Il a lui-même participé à la cérémonie de libération des prisonniers à la prison central de Mpimba. En tout, 944 prisonniers dont 23 femmes ont été relâchés dans cette prison. Le Président de la république en a profité pour mettre en garde les policiers qui profitent du week-end pour détenir des personnes illégalement tout en ordonnant aux responsables de la police de veiller à ce qu'il n'y ait plus de personnes qui soient détenues dans des cachots non officiels. Il a appelé les acteurs du secteur judiciaire à être caractérisés par les valeurs de bonne gouvernance.

L'analyse comparée des données de la situation carcérale du mois de mars (8 106 condamnés) et celle de fin avril 2021 (5 497 condamnés) montre que 2 609 condamnés des différentes maisons de détention avaient déjà été libérés au 30 avril 2021. L'APRODH se demande pourquoi les 2 646 autres bénéficiaires n'ont pas directement été libérés ou ne sont pas encore libérés alors qu'une loi entre en vigueur le jour de sa signature.

Tout compte fait, cette mesure de grâce présidentielle aura donné un peu d'espace vital aux prisonniers. Pourvu que sa mise en application soit totale et que ses retombés soient durables. Cela étant, nous espérons que le président de la République mette en place des mécanismes pour contrecarrer les Imbonerakure et les agents du SNR qui ont l'habitude d'arrêter arbitrairement et emprisonner illégalement des personnes, même celles qui sont libres à la suite de cette mesure présidentielle comme ils l'ont fait pour l'Ingénieur Alexis NSABIMANA qui n'a pas fait 10 mètres du portail de la prison Mbimba avant d'être enlevé.

VII. CONCLUSION

Au cours du mois d'avril 2021, selon les données en notre possession, au moins 40 personnes ont été tuées, 17 autres ont été blessés, 29 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 5 personnes ont été enlevées et portées disparues comprenant un Ingénieur qui venait d'être libéré à la suite de la mise en application de la grâce présidentielle, 17 victimes de traitements inhumains, cruels et dégradants y compris les cas de VSBG. Tels sont les cas de violation des droits de l'homme signalés par nos observateurs des droits humains. Parmi ces personnes tuées, nombreuses sont celles dont les corps ont été retrouvés ici et là et surtout dans des lieux loin de leurs domiciles. Cela constitue une stratégie des criminels pour brouiller les enquêtes car ces victimes sont méconnues dans ces lieux.

Face à cette situation précaire des droits de l'homme qui se dégrade du jour au lendemain au Burundi, l'APRODH lance encore un cri d'alarme aux autorités de ce pays afin qu'elles prennent des mesures appropriées pour stopper ces violations flagrantes des droits humains avant qu'il ne soit trop tard.

Il faudrait que des enquêtes rapides et concluantes soient faites pour identifier les auteurs des assassinats et autres violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi car nul n'est au-dessus de la loi. Nous pensons que cela découragerait les auteurs des violations des droits de l'homme dans notre pays.

Nous saluons enfin la mesure de grâce présidentielle, qui une fois mise en application en totalité, donnera un bouffé d'air aux prisonniers. Nous encourageons le président de la république à prendre des mesures pareilles afin de désengorger les prisons de notre pays. Il sera entrain de sauvegarder et de promouvoir les droits humains en général et les droits des prisonniers en particulier.

F I N ***** F I N ***** F I N